

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy et Mme ADET Florence

Excusé : M. TELLIER Adrien

Absent : M. LÉVEILLÉ David

Mme FAGNOT Cendrine a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ : Réflexions dans le cadre du projet Village d'Avenir -

M. le Maire fait part aux conseillers des réflexions partagées à l'occasion de la réunion Village d'Avenir du 3 juin qui associait maires et adjoints autour du premier document de travail sur la Charte de commune nouvelles proposé par M. Michel Galvane, maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes. Cette réflexion portait jusqu'alors sur une évolution territoriale tendant à la création d'une commune nouvelle du Val d'Erve. Après rappel de l'importance de penser ce type de projet en tenant compte des bassins de vie, la réflexion prend à présent la forme de deux scénarios :

- Sainte-Suzanne-et-Chammes, Blandouet-Saint-Jean et Saint-Léger
- Saulges, Thorigné-et-Charnie, Saint-Pierre-sur-Erve autour du dénominateur commun des grottes

A ce stade des réflexions, il est convenu de former deux groupes de travail en vue d'approfondir ces deux scénarios.

INTERCOMMUNALITÉ : Établissement d'un PCS -

Notre commune s'est engagée depuis quelques mois dans l'écriture de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à savoir un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Cette réflexion est conduite par M. Christian LE BLANC et Mme Françoise PORTIER avec l'appui de Mme Alizée DESFORGES, Cheffe de projet Village d'Avenir. Ce PCS, dont beaucoup de communes sont dépourvues, a fait l'objet d'une présentation à l'occasion de la réunion Village d'Avenir du 6 mai 2025, notre village étant pilote sur le sujet à l'échelle du département. Le PCS est à présent en cours de finalisation par Mme Alizée DESFORGES. Ce document sera à faire vivre au fil de l'eau, notamment au moment du changement de conseil municipal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Installation d'une table d'orientation -

M. le Maire présente aux conseillers une réflexion datant de 1972 du maire de l'époque, M. Bouteloup, concernant un projet de table d'orientation sur la colline Saint-Sylvain, idée n'ayant pas abouti à l'époque. Si l'actuel conseil devait décider de la mener à bien, il conviendrait de l'intégrer dans un projet global. En amont, M. le Maire invite les conseillers à se rendre sur place afin de se faire une idée de la pertinence du projet ainsi que de l'emplacement le plus adapté.

POPULATION - Lancement de la campagne de recensement de la population 2026 -

Notre commune a été informée par l'Insee des Pays de la Loire du lancement d'une campagne de recensement de la population en 2026. Cette enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. En amont, notre commune devra trouver un agent recenseur pour la mener à bien.

ECOLE - Retour sur le Conseil d'école de juin -

Le conseil d'école de notre RPI de l'Erve s'est réuni le 2 juin 2025 pour faire le point sur les sujets concernant notre RPI, parmi lesquels :

- L'effectif qui n'est pas en augmentation (de 52 actuellement, il sera à 50 à la rentrée 2025-2026).
- Le passage à la semaine de 4 jours pour lequel il est attendu une nouvelle délibération en ce sens de la part de Chéméré-le-Roi.

Les autres sujets d'actualité pourront être discutés au sein du conseil municipal une fois le compte-rendu du conseil d'école reçu.

Concernant la garderie de Saint-Pierre-sur-Erve, il est rappelé son attractivité et sa complémentarité avec la Maison d'Assistantes Maternelles.

DELIBERATION N° 2025/23 :

GARDERIE MUNICIPALE : Révision des tarifs -

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E., soient Chéméré-Le-Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie, pour unifier les tarifs des garderies intercommunales mises à disposition des élèves à Saulges et à Saint-Pierre-sur-Erve,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ DECIDE de fixer les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2025, à :
 - 2 € forfaitaire par élève le matin
 - 2 € forfaitaire par élève le soir

DELIBERATION N° 2025/24 :

LOGEMENTS COMMUNAUX - Renouvellement du lino dans le logement de l'école -

Le logement de l'école comporte quelques pièces - entrée, couloir et salle de bains - ayant été recouvertes de lino, lequel est à présent très abîmé. Le nouveau locataire souhaite le renouvellement de ces revêtements.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACHETER le lino et le matériel de pose dans la limite d'une enveloppe de 400 € TTC ;
- D'AUTORISER le locataire du logement à effectuer la pose ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2132 en section d'investissement.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - Réflexions suite aux résultats du rapport de comptage -

Suite à la remise à la commune du rapport de comptage réalisé par Mayenne Ingénierie, M. le Maire a rencontré le 30 mai des représentantes du collectif des habitants - Mmes Isabelle FAYET, Valérie LIBERPREY et Jocelyne DENAIS -, afin de faire le point sur ces conclusions. S'en est suivi un compte-rendu dont les propositions vont être étudiées par le conseil municipal.

Sur ce sujet, M. le Maire rappelle que la question de la sécurisation de la circulation fait partie du périmètre de l'étude confiée au CAUE dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'Eglise.

Dans le cadre de ces échanges, il est par ailleurs fait part d'un questionnement quant à des peintures réalisées sur la route, sans concertation ni autorisation préalables.

ELECTIONS - Présentation du mode de scrutin pour les municipales de 2026 -

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la publication de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Publiée le même jour, la loi organique n° 2025-443 permet de mettre à jour les articles LO du code électoral suite à cette réforme.

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Les nouvelles dispositions seront applicables pour les élections de mars 2026.

Ces questions seront à nouveau abordées à l'occasion du conseil municipal de septembre.

DELIBERATION N° 2025/25 :

SECRÉTARIAT : Enveloppes pour la mairie -

La commune ne disposant plus d'enveloppes à son effigie, il est proposé de procéder à une commande.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACCEPTER le devis de 672,14 € TTC de l'entreprise REPROGRAPHIE TALLOT ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/26 :

LOGEMENTS COMMUNAUX : Accès au garage communal par un locataire -

Le locataire du logement communal T2 situé place de l'Eglise a fait part de son souhait de pouvoir accéder au garage communal afin d'y stationner son vélo électrique.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'AUTORISER le locataire à accéder au garage communal afin d'y stationner son vélo électrique ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/27 :

GITE COMMUNAL : Acquisition d'un barbecue -

M. Antoine JOSSET fait part aux conseillers de la nécessité de remplacer le barbecue du gîte communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACHETER un barbecue auprès de l'Hyper U d'Evron pour un montant de 119 € TTC ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2184 en section d'investissement ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Bilan du 1er trimestre et travaux à prévoir -

Le bilan du 1er trimestre est satisfaisant. Parmi les travaux à prévoir : la réfection du portillon du gîte et le traçage des places de parking dans la cour de la mairie.

M. le Maire revient sur le chantier participatif pour le nettoyage du cimetière et l'entretien du nouveau terrain communal réalisé le vendredi 20 juin. Il remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à cette occasion, ce en dépit de fortes chaleurs. Il revient sur le repas partagé qui s'en est suivi, attention appréciée par les bénévoles et créatrice de liens.

M. le Maire remercie également M. Guy RICHARD pour l'installation des panneaux brise-vue sur l'arrière du bistrot.

ENFANCE - Réflexions dans le cadre de la reprise du projet de MAM -

Mme Cendrine FAGNOT fait part de la poursuite d'entretiens avec des assistantes maternelles dans le cadre de la reprise du projet de Maison d'Assistants Maternelles. Des contacts vont par ailleurs être pris avec la structure de Blandouet-Saint-Jean qui est dans une dynamique d'agrandissement.

SUBVENTIONS : Reliquat fonds de soutien à l'investissement -

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une évolution du règlement du fonds de soutien à l'investissement des communes en vigueur, modifié au cours de la session communautaire du 24 juin dans le but de permettre aux communes de solliciter le solde du fonds de concours qui peut leur être attribué sur la période 2020-2025.

Les modifications portent sur les articles ci-après :

- Article 3 : Chaque commune pourra présenter au maximum trois projets sur la période 2020-2025. Chaque projet sera d'un montant minimum de 10 000 €. Une commune pourra présenter un projet unique sur trois exercices budgétaires au plus.
- Article 4 -1er paragraphe : Les dossiers de demande de fonds de concours pourront être déposés par les communes entre le 1er janvier et le 30 septembre de chaque année. En 2025, les dossiers pourront être déposés complets jusqu'au 10 novembre permettant ainsi l'instruction par la dernière commission performance publique de l'année et délibération du conseil communautaire suivant.
- Article 5 - avant dernier paragraphe : L'opération ne devra pas débiter avant notification de la délibération du conseil communautaire. A titre exceptionnel, la commune pourra solliciter, par courrier motivé, l'autorisation pour débiter l'opération avant que la commission performance n'ait émis un avis et avant que le conseil communautaire ne se soit prononcé sur l'attribution du fonds de concours. Au cours de l'année 2025, cette dérogation devra être sollicitée avant le 10 novembre.

M. le Maire précise que le reliquat de la commune s'élève à 8 148,67 € et fait part aux conseillers de la possibilité de le solliciter dans le cadre des projets précédemment identifiés, parmi lesquels les évolutions du cimetière communal (création d'un jardin du souvenir, d'un columbarium, d'un ossuaire et de cavurnes) ou encore les plaques de numéros pour les habitations en-dehors du bourg.

L'opportunité de solliciter le reliquat du fonds de soutien à l'investissement sera rediscutée lors du prochain conseil, une fois le périmètre des travaux affiné et des devis obtenus.

DELIBERATION N° 2025/28 :

ANIMATIONS COMMUNALES : Installation d'un coffret électrique -

Dans le cadre de l'organisation de la fête communale du 15 août, il est chaque année nécessaire de procéder à des branchements provisoires pour permettre le fonctionnement de tous les équipements nécessaires à cette fête, le coût correspondant étant pris en charge par le Comité des fêtes. M. Antoine JOSSET fait part aux conseillers, au titre de l'association qu'il représente, du souhait de disposer d'une solution pérenne consistant en l'installation d'un coffret de branchement provisoire triphasé 36 KVA à prévoir Espace Marcel Mottais, en vue notamment d'alimenter les foodtrucks présents lors des journées d'animation sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise TOULOUSELEC de Bouloc pour un montant de 455 € TTC ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RDV de restitution avec le CAUE -

Une convention a été signée début 2025 avec CAUE de La Mayenne dans le cadre d'un conseil à la maîtrise d'ouvrage avec une aide en matière de programmation urbaine, architecturale et aménagement paysager. Cette assistance étant sollicitée dans le cadre des projets de sécurisation de la circulation, d'aménagement de la place de l'église et du nouveau terrain communal.

M. le Maire informe les conseillers d'un RDV pris pour le 9 septembre à 18h pour la présentation d'une esquisse aux élus.

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2024

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le document de valorisation financière et fiscale 2024 de notre collectivité, document réalisé par la DGFIP. Ce document est transmis aux communes en vue de leur permettre de visualiser les grands équilibres, les évolutions depuis 2020 et les comparaisons avec les collectivités appartenant à la même strate de population.

M. le Maire présente les évolutions-clés sur la période de référence de 5 ans (du 01/01/2020 au 01/01/2025) :

- La capacité d'autofinancement brut passée de 31 000 € à 38 000 €, soit une augmentation de 7 000 €.
- La capacité d'autofinancement nette passée de 24 000 € à 34 000 €, soit une augmentation de 10 000 €.
- Le montant de nos investissements sur 5 ans a été de 310 477 € TTC
- La trésorerie passée de 37 757 € à 44 150 €, soit une augmentation de 6 753 €.
- Le fonds de roulement passé de 12 296 € à 49 521 €, soit une augmentation de 37 225 €.
- L'endettement passé de 72 888 € à 41 656 €, soit une diminution de 31 232 € (notre endettement est passé de 520 € à 298 € par habitant).

A retenir également, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement passée de 10 700 € en 2020 à 7 364 € en 2024, soit une baisse de 3 336 € sur 5 ans (-31,17%).

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le jeudi 11 septembre à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Mme FAGNOT Cendrine

Le Maire,
M. LE BLANC Christian